LES EQUIPES MEDICALE ET PARAMEDICALE

- Médecin urgentiste
- Médecin spécialiste
- Interne en médecine
- Cadre de santé
- Infirmier(e)
- Aide-soignant (e)
- ASH
- Secrétaire médicale

Les professionnels de santé sont mobilisés pour répondre à vos besoins de santé, de confort et de sécurité.

VOS ACCOMPAGNANTS

⇒ Les accompagnants ne sont pas admis en secteur de soins, **sauf autorisation exceptionnelle** du médecin, du cadre de santé ou de l'infirmier.

⇒ Ils seront avec votre accord, informés de votre état de santé et de la durée de l'attente.

⇒ Ils peuvent patienter en salle d'attente (hors contexte de crise sanitaire) ou repartir et prendre des nouvelles par téléphone : **02 43 08 73 34**

Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition afin de vous exprimer sur les conditions d'accueil, les soins, la communication, votre information, les prestations …

LE SERVICE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE ACCUEILLE 22 000 PATIENTS PAR AN.

LIVRET DE PRESENTATION DES URGENCES

Pôle n° 1 Urgences-Médecines-Soins de Suite et Réadaptation (UMSSR)

☎ **02.43.08.73.34**

secretariat.urgences@ch-mayenne.fr

CHNM
CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE

Edition aout 2021

Site internet www.ch-mayenne.fr

VOTRE ARRIVEE

A votre arrivée, nous vous remercions de présenter les documents nécessaires pour constituer votre dossier informatique :

Un bracelet d'identification vous sera posé dès votre arrivée.

Votre ordre de passage dépend :

- Du niveau d'urgence de votre pathologie
- Du nombre de patients déjà présents
- De l'arrivée ou non d'autres patients en situation plus grave
- De la disponibilité des salles dédiées à certains soins (1 salle de suture, 1 salle de plâtre…)

Seules les urgences sont prioritaires.
Votre ordre de passage n'est donc pas nécessairement votre ordre d'arrivée.

Pourquoi attendez-vous ? (plusieurs raisons)

⇒L'activité du service
⇒La durée de l'examen clinique
⇒Le délai d'obtention d'examens complémentaires
⇒La nécessité d'un avis par un autre spécialiste
⇒La disponibilité d'un lit d'hospitalisation

Ces délais sont malheureusement incompressibles.

VOTRE PARCOURS

Une infirmière d'accueil et d'orientation débutera votre prise en soins en fonction de vos symptômes et motifs de consultation. Ce recueil permettra de vous orienter sur le secteur de soins adapté et de catégoriser votre niveau d'urgence. Sur avis médical, vous pourriez être réorienté vers votre médecin traitant ou vers la permanence des soins (tél : 116117)

Votre prise en soin médicale peut nécessiter :

- Des examens de biologie (prise de sang)
- Des examens d'imagerie médicale (radio, scanner, échographie)
- L'avis d'un spécialiste

Ainsi, il est demandé de rester **à jeun** avant la consultation médicale **et** le temps de la prise en soins

Au terme de la prise en charge : **Le médecin vous informera de votre orientation**

- Retour à domicile (après remise de documents médicaux et administratifs).
- Hospitalisation
- Intervention
- Transfert vers un autre établissement.